

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 25 NOVEMBRE 2021

2021 - 78 EXPERIMENTATION : ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN ŒUVRE D'UN SCHEMA DIRECTEUR « ENERGIE RENOUVELABLE » DE LA CC PAYS DE PONT-CHATEAU-SAINT GILDAS DES BOIS

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 25 novembre, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 19 novembre 2021, s'est réuni dans la salle du Comité au SYDELA à Orvault, sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 18
Votants : 19

Titulaires présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Frédérick DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique
Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Maurice BOUHIER, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain
Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande – Atlantique
Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu
Madame Laurence GUILLEMINE, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon
Monsieur Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pont-Château et Saint-Gildas-des-Bois
Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz
Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire

Délégués titulaires absents :

Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (excusé)
Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (excusé)
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon (excusé) – pouvoir donné à M. BELLEIL
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay (excusé)
Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz (excusé)
Monsieur Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique (excusé)
Monsieur Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo (excusé)

Délégués suppléants présents :

Madame Laëtitia PELTIER, déléguée du collège électoral de Sud Retz Atlantique

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique DAVID

Affichage le 25 novembre 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L 222-26, et R. 229-51 et suivants,

Vu les statuts du SYDELA,

Considérant que les Plans Climat Air Energie Territorial (PCAET) sont des outils d'animation du territoire qui définissent les objectifs stratégiques et opérationnels afin d'atténuer le changement climatique, le combattre efficacement et de s'y adapter, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie, en cohérence avec les engagements internationaux de la France,

Considérant que le SYDELA, par le biais de ses activités complémentaires, accompagne les collectivités adhérentes à la définition de leur PCAET et souhaiterait désormais expérimenter l'accompagnement de ces dernières à la mise en œuvre de leur PCAET, notamment par l'établissement d'un schéma directeur « énergie renouvelable »,

Considérant que le schéma directeur « énergie renouvelable » a pour objectif :

- D'identifier précisément les sites potentiels et souhaités par la collectivité pour répondre aux sollicitations des développeurs ainsi qu'aux objectifs PCAET
- Définir une stratégie de développement partagée sur le territoire
- Identifier les modes de gouvernance pouvant être portés

Considérant que la Communauté de Communes Pays de Pont-Château-Saint Gildas des Bois s'est portée candidate pour bénéficier dudit service proposé,

Considérant qu'il est proposé que le SYDELA, dans le cadre de l'expérimentation, prenne en charge 50% du coût final du service rendu,

Le Comité décidé, à l'unanimité :

- **D'approuver l'accompagnement de la Communauté de Commune Pays de Pont-Château – Saint Gildas des Bois pour la mise en œuvre d'un schéma directeur énergie renouvelable,**
- **De fixer la base de calcul du service sur le coût journalier de suivi des activités de conseil et d'expertise SYDELA en vigueur,**
- **D'approuver la prise en charge par le SYDELA dudit coût final HT du service rendu, à hauteur de 50%,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tout acte permettant l'exécution de la présente délibération.**

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**

